

AGENCE DE PROTECTION ET D'AMENAGEMENT DU LITTORAL
AVIS DE CONSULTATION
"TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN KIOSQUE EN BOIS "

1. Dans le cadre du projet "**Promotion de la gestion écosystémique des pêches et autres usages du milieu marin autour d'un réseau d'AMCP au Nord de la Tunisie**", il est prévu la réalisation des travaux de construction d'un kiosque en bois à Tabarka;
2. Les entreprises ou le chef de file d'un groupement d'entreprise admis à participer à cette consultation doivent être spécialisées dans les travaux de construction de bâtiments ou dans le domaine de menuiserie et de construction en bois;
3. Les termes de références peuvent être retirés **gratuitement** auprès du Bureau d'Ordre Central de l'APAL, en son siège **2, Rue Med Rachid Ridha 1002 Tunis - Le Belvédère** ;
4. Les offres doivent être envoyées sous plis fermés et recommandé ou remises directement au Bureau d'Ordre Central de l'APAL contre une décharge au nom de **Mr. Le Directeur Général de l'APAL à l'adresse suivante : 2, Rue Mohamed Rachid Ridha – Le Belvédère – 1002 Tunis**, au plus tard le **11 Décembre 2017 à 17h00 heures** et portant la mention «Ne pas ouvrir- **CONSULTATION POUR LA REALISATION DE TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN KIOSQUE EN BOIS A TABARKA** » (la date et le numéro d'enregistrement du bureau d'ordre de l'APAL faisant foi) ;
5. La durée de validité des offres est fixée à 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.